

## DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)

## Mairie de CATLLAR

Tel.: 04 68 964 964 - catllar@orange.fr

## ARRÊTE TEMPORAIRE N° 042-2024

portant autorisation d'occupation du domaine public- 6 rue d'En Bas

Le Maire,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2131-1 et L.2212-1, L.2212-2 et suivants,

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8 et R 411-25, **Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, Signalisation temporaire,

**Vu** la demande de l'entreprise PORTILLO sise 4 avenue de Fontainebleau, à THOMERY (77810), représentée par Monsieur José PORTILLO pour autorisation d'installation d'échafaudage et d'occupation du domaine public 6 rue d'En Bas.

Considérant que les travaux de ravalement de façade nécessitent l'installation d'un échafaudage au 6 rue d'En Bas.

**Considérant** qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1**: Du 2 mai au 31 mai 2024, l'entreprise PORTILLO est autorisée à installer un échafaudage 6 rue d'En Bas. Celui-ci ne devra pas entraver la circulation des véhicules dans la rue.

ARTICLE 2 : L'entreprise chargée des travaux veillera au nettoyage de la chaussée dès que la nécessité sera constatée.

**ARTICLE 3** : L'entreprise prendra toutes les mesures nécessaires à la sécurité du chantier et mettra en place tous les éléments de signalisation règlementaires. Le présent arrêté devra également faire l'objet d'un affichage sur le chantier.

**ARTICLE 4 :** Le Maire, la police municipale et la brigade de gendarmerie de Prades sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le Maire.

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, soit recours gracieux auprès du Maire, soit d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Publié le 08 avril 2024 Certifié exécutoire Fait à Catllar le 08 avril 2024,

Le Maire,

Josette PUJOL.